

**Délibération n° 2023 – I - 011**

**Recrutement d'un agent pour répondre à un accroissement temporaire d'activité au Pôle Ouvrage**

Le trente janvier deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	-
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	-
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Pouvoir à JL. Soubeyroux
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente en visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil / Nicolas Perrin

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Cédric Rose, Responsable UT Voironnais / Bertrand Joly, Responsable UT Vercors / Sébastien Besson, UT Drac / Claire Godayer, UT Drac / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres ce qui suit.

Le Pôle Ouvrages connaît actuellement une surcharge de travail liée aux procédures d'autorisations des systèmes d'endiguement et aux nouvelles exigences réglementaires imposées par l'arrêté du 08/08/2022 (arrêté précisant les obligations documentaires et la consistance des vérifications et visites techniques approfondies des ouvrages hydrauliques autorisés ou concédés). Les demandes de compléments d'études et de précisions de l'Etat sur les dossiers déposés mi-2021 ont en effet été émises au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 pour la plupart, et l'échéance de caducité des autorisations actuelles des systèmes d'endiguement de classe A et B rend nécessaire de répondre à ces demandes avant la mi 2023.

Cette surcharge de travail ponctuelle ne permet pas au Pôle Ouvrages d'assurer -à effectif constant- ses autres missions de fond également obligatoires réglementairement (rapports de visites de surveillance programmées, mise à jour de la base données de suivi des digues ...).

Ainsi, afin d'assurer nos obligations réglementaires et de fournir les compléments demandés par l'Etat sur les dossiers d'autorisation dans les temps il vous est proposé un renfort ponctuel du pôle ouvrage sur les missions suivantes :

- rédaction de documents réglementaires (rapports de visite de surveillance programmée, refonte des consignes de surveillance, mise à jour des dossiers techniques d'ouvrages) ;
- appui à la mise à jour de la base données de suivi des systèmes d'endiguement (SIRS Digues) ;
- organisation des données SIG du Pôle Ouvrages et réalisation de cartes en lien avec la production des documents réglementaires.

Il convient, pour ce faire, d'autoriser la création d'un poste d'ingénieur territorial en accroissement temporaire d'activité pour une durée de six mois éventuellement reconductibles une fois.

Il est rappelé que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité (ainsi que son renouvellement éventuel) est limité à 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent ainsi recruté seront inscrits au budget.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1°,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- d'approuver la création d'un poste d'ingénieur territorial, en accroissement temporaire d'activité, pour une durée de six mois (renouvelable 1 fois), à temps complet, au sein du Pôle Ouvrages.

Fait à Grenoble, le 31 janvier 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président



Fabien Mulyk